

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :** 6 mars 2020

**Date d'affichage :** 6 mars 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

**En exercice :** 18

**Présents :** 12

**Votants :** 15

L'an deux mille vingt, le dix mars à 20H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur LE COMPAGNON, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames GOAVEC, MARCHAND, NORDBERG, DUPONT, BERNARD-HAMONOU, DUCHEMIN et BAUDOIN

Messieurs LE COMPAGNON, ESTADIEU, FRAPIER, DUBOËLLE, LAVAUD et GIRAUD

**Absents excusés :**

Monsieur LONG ayant donné pouvoir à Monsieur FRAPIER

Monsieur DEGIVRY ayant donné pouvoir à Madame DUPONT

Monsieur GOBLET ayant donné pouvoir à Madame BERNARD-HAMONOU

Madame BRUN-BARONNAT

Madame VAN DEN BROEK PASQUET

-----  
Madame Catherine DUPONT a été élue Secrétaire de séance.

**Délibération :**

**N° : 2383-20**

**Objet : BUDGET COMMUNAL 2019 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121.31.

VU le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2019 présenté par la responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

VU la présentation du budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

VU que le comptable a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

BUDGET PRINCIPAL		Investissement	Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	Excédent reporté	13 882,91 €	263 272,98 €	277 155,89 €
	Réalisations	139 700,35 €	1 817 787,21 €	1 957 487,56 €
	<b>TOTAL</b>	153 583,26 €	2 081 060,19 €	2 234 643,45 €
DEPENSES	Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réalisations	489 760,71 €	1 745 761,90 €	2 235 522,61 €
	<b>TOTAL</b>	489 760,71 €	1 745 761,90 €	2 235 522,61 €
<b>Résultat propre de l'exercice</b>		-350 060,36 €	72 025,31 €	-278 035,05 €
<b>Résultat de clôture</b>		-336 177,45 €	335 298,29 €	-879,16 €

Le Conseil municipal de Fontenay-Lès-Briis après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2019 établi par Madame la responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Fontenay les Briis, le 11 mars 2020

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire  
L. LE COMPAGNON